

	LARROY Jacques		X	Pouvoir à LIENARD Pascale		
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth		X	Pouvoir à GENTILLET Jean Pierre		
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre		
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>		39	5		1	1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie Buger

Délibération n°34-2023 – Finances
Budget Annexe GEMAPI - Approbation Compte de gestion 2022
 Annexe 17 : compte gestion

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Préfecture : 30/03/2023
 Publication : 30/03/2023*

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur Francis Castell, Vice-président aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du trésorier n'appelle pas d'observation particulière.

Considérant l'exposé de Monsieur Francis Castell, Vice-président aux Finances,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 15/03/2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour – 0 Voix contre - 0 Abstention

Déclare que le compte de gestion dressé pour le budget annexe GEMAPI, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 Michel MASSET



La secrétaire de séance,
 Nathalie Buger

